

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE
Du 02 février 2022

DELIBERATION

2022/ 14 - SUBVENTION 2022 A LA SECTION DU CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LOMME.

Lors du vote du Budget Primitif de l'exercice 2022, il a été approuvé une subvention d'un montant de 1.358.000 € à la Section du Centre d'Action Sociale de la Commune associée de Lomme, selon la convention en vigueur. La subvention de Lomme transite par le CCAS de Lille qui la versera à la Section de Lomme.

Un bilan des activités 2021 est annexé à la présente.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention d'un montant de 1.358.000 € à la section du Centre d'Action Sociale de la Commune associée de Lomme pour son exercice 2022 ;
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget, chapitre 65 - nature 657362, sous réserve des crédits votés au Budget Primitif 2022.

ADOPTE A L'UNANIMITE,
Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme